



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inondations

Question écrite n° 9893

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le traitement des dossiers des sinistrés du Gard qui, selon certaines informations de presse, serait dû à des problèmes d'assurances et d'expertises. Comme l'a souligné le président de la compagnie des experts agréés lors des entretiens de l'assurance, auxquels il a participé, en deux mois, la moitié des dossiers a déjà été réglée et 98 % des sinistres expertisés. Les assureurs ont tenu à souligner qu'il appartenait aux pouvoirs publics de verser leurs aides, indépendamment de l'indemnité d'assurance. Il lui demande s'il envisage la mise au point qui s'impose à cet égard.

Texte de la réponse

A la suite des inondations de septembre 2002, qui ont touché plus spécifiquement le Gard, l'Hérault et le Vaucluse, il a été dénombré auprès des assureurs près de 60 000 sinistres pour un montant global des indemnisations de l'ordre de 700 millions d'euros. Alors que les sinistres déclarés par les professionnels représentaient 15 % des déclarations, les indemnisations correspondantes représentent 40 % de la charge des sinistres. A la fin août 2003, la quasi-totalité (99 %) des sinistres relatifs aux particuliers et 95 % de la charge des sinistres relatifs aux professionnels ont été indemnisés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9893

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5219

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4023